

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-04 du 24 février 2016 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630234S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2006-09 du président de l'Établissement français du sang en date du 14 décembre 2006 nommant M. Philippe-Antoine HALBOUT directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2007,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire exercées par M. Philippe-Antoine HALBOUT à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 février 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS